

**Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes**

Projet : Postedes Irlandais à 315-25 KV

Numéro 3211-11-122

**Liste par ministère ou organisme**

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbre pages
1.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction générale de la métropole	Daniele Dubé	10-12-2018	4
2.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direcion de la planification et de la coordination - aspects forestiers	Monia Prévost	10-12-2018	2
3.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction régionale de Santé publique	Félix Lamothe et Louis-François Tétreault	5-12-2018	1
4.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal-Laval - Secteur industriel	Marilyn Lemarbre	10-12-2018	2
5.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques climatiques-adaptation aux changements climatiques	Julie Veillette, Virginie Moffet, Catherine Gauthier	4-12-2018	3
6.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise climatique	Marie-Michèle gagné et Alexandra Roio	4-12-2018	4
7.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en biodiversité	Michèle Dupont-Hébert et Jean-Pierre Laniel	5-12-2018	4

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

<b>Présentation du projet</b>		<b>MARCHE À SUIVRE</b>
Nom du projet	Poste des Irlandais à 315-25 KV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-11-122	
Dépôt de l'étude d'impact	2018-08-17	
Présentation du projet : En raison de la forte croissance de la demande d'électricité, le réseau à 120 KV de Montréal atteindra sa capacité maximale au cours des prochaines années. Le poste des Irlandais à 315-25 KV projeté par Hydro-Québec s'inscrit dans ce contexte. Il sera construit dans un secteur industriel près du poste Viger, sur un terrain actuellement utilisé par Loto-Québec et le cimentier Lafarge. À l'étape initiale de son aménagement, le poste sera équipé de 2 transformateurs à 315-25 KV, d'une puissance de 100 MVA chacun, ainsi que de 18 départs de lignes de distribution à 25 KV aménagés dans des massifs souterrains. À l'étape ultime, il comprendra 4 transformateurs à 315-25 KV et 44 départs à 25 KV. Le coût global du projet est estimé à 110 M\$. La mise en service du poste est prévue pour le printemps 2023.		
<b>Présentation du répondant</b>		
Ministère ou organisme	Ministère de la Culture et des Communications	
Direction ou secteur	Direction générale de la métropole	
Avis conjoint	Direction générale du patrimoine et des immobilisations	
Région	06 - Montréal	

**RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

**Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact**

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments d'informations demandés, et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité.

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

- Thématisques abordées : La demande de recevabilité présentée déroge au processus habituel pour lequel une étude de potentiels archéologiques doit être produite, étude qui n'a pas été réalisée pour le projet en titre. Seul un examen du potentiel archéologique de la zone d'étude a été réalisé à l'aide de documents cartographiques, iconographiques et historiques disponibles.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

**Signature(s)**

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Signature</b>	<b>Date</b>
Danielle Dubé	Directrice générale de la métropole		2018-09-28

**Clause(s) particulière(s) :**

Le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) ne peut se prononcer sur la seule base d'une étude historique. Des interventions archéologiques sont à prévoir et la nature de ces interventions (supervision ou inventaire avec sondages ou fouilles) sera déterminée ultérieurement, lorsque les plans détaillés d'ingénierie seront complétés, soit en 2020.

Dans ces circonstances, nous demandons à ce que le promoteur, Hydro-Québec, s'engage à nous présenter dans les meilleurs délais une stratégie d'intervention archéologique décrivant la nature des interventions archéologiques susceptibles d'être retenues avec une méthodologie détaillée pour chacune des options d'interventions en archéologie, un calendrier de réalisation, les

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

mesures d'atténuation des impacts sur les ressources archéologiques qui pourraient être envisagées et les critères d'évaluation de la valeur patrimoniale des vestiges ou des sites archéologiques.

Sans l'obtention de ces données, le MCC ne pourra se prononcer quant à l'acceptabilité du projet.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**2**

**Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments demandés ci-dessous

- Thématiques abordées : Inventaire archéologique
- Référence à l'étude d'impact : PR3.4 Étude d'impact. Poste des Irlandais à 315-35Kv. Inventaire archéologique, automne 2017 (BiFj-139), Ethnoscop, Juin 2018.
- Texte du commentaire :

L'inventaire archéologique pratiqué à l'automne 2017 (BiFj-139) – PR3.4 - Étude d'impact, confirme la présence de niveaux d'occupation intégrés du milieu du XIXe siècle (incluant une possible latrine et une maçonnerie reliée vraisemblablement aux baraquements des hôpitaux temporaires) pouvant être associés au campement des immigrants irlandais et aux ouvriers du pont Victoria dans la portion sud de l'aire d'étude (sous-opérations 1A, 1C, 1D et 1E);

Une autre structure de maçonnerie mise au jour dans la sous-opération 1B, située dans la partie sud-ouest du stationnement, serait associée à l'occupation de Victoriatown (communément appelé Goose Village). Bien que le sondage en question ait révélé une perturbation en profondeur et à grande échelle des ressources archéologiques, il demeure quand même possible de découvrir ailleurs des témoins culturels et des vestiges d'intérêt reliés à cet ancien quartier ouvrier.

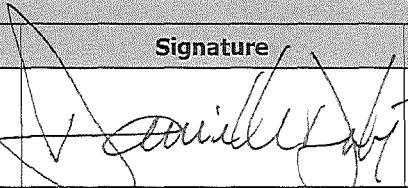
Bien que l'intervention archéologique n'inclue pas le terrain actuellement occupé par la cimenterie Lafarge, les archéologues recommandent une analyse du potentiel archéologique pour cette zone acquise récemment par Hydro-Québec et sur laquelle des installations seront aménagées. Le cas échéant Hydro-Québec devrait prévoir d'éventuelles interventions archéologiques sur cette zone.

Considérant ces résultats, le MCC demande à Hydro-Québec de réaliser un inventaire archéologique supplémentaire afin de mieux circonscrire, documenter et évaluer les secteurs présentant un intérêt archéologique dans l'aire d'étude. Naturellement les résultats de ce nouvel inventaire devront être transmis au MCC qui verra à en faire une analyse et une validation en vue de l'émission de son avis final sur la recevabilité de l'étude d'impact. Par ailleurs, en fonction des résultats de ce nouvel inventaire archéologique, le MCC se réserve toujours la possibilité de prévoir d'autres mesures d'atténuation des impacts sur les ressources archéologiques, par exemple des fouilles menées aux endroits où le tissu archéologique s'avèrera d'un grand intérêt patrimonial.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet

**Signature(s)**

Nom	Titre	Signature	Date
Danielle Dubé	Directrice générale de la métropole		2018-12-10

**Clause(s) particulière(s) :**

Considérant les résultats de l'inventaire archéologique, le ministère de la Culture et des Communications demande à Hydro-Québec de réaliser un inventaire archéologique supplémentaire afin de mieux circonscrire, documenter et évaluer les secteurs présentant un intérêt archéologique dans l'aire d'étude. Naturellement les résultats de ce nouvel inventaire devront être transmis au MCC qui verra à en faire une analyse et une validation en vue de l'émission de son avis final sur la recevabilité de l'étude d'impact. Par ailleurs, en fonction des résultats de ce nouvel inventaire archéologique, le MCC se réserve toujours la possibilité de prévoir d'autres mesures d'atténuation des impacts sur les ressources archéologiques, par exemple des fouilles menées aux endroits où le tissu archéologique s'avèrera d'un grand intérêt patrimonial.

**ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

**3**

**Avis d'acceptabilité environnementale du projet**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

**Signature(s)**

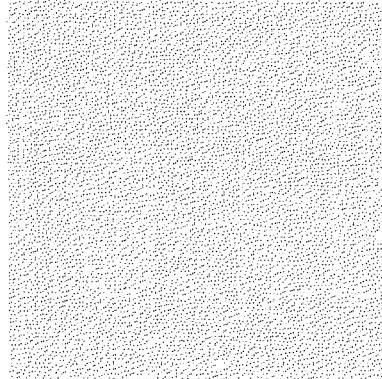
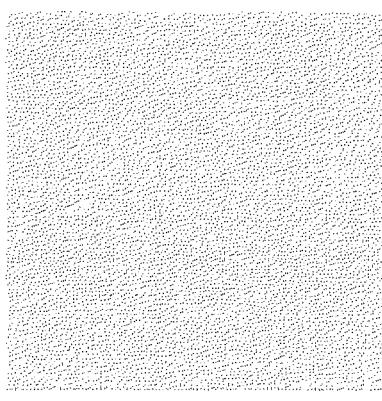
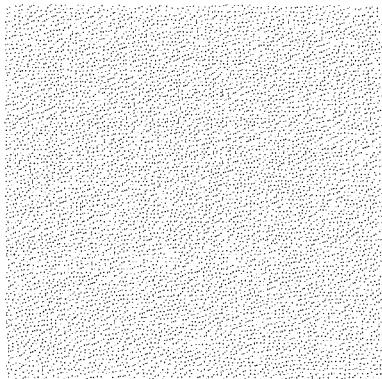
Nom	Titre	Signature	Date
-----	-------	-----------	------

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s)			
Cliquez ici pour entrer du texte.			

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des figures.



Au besoin, utilisez l'emplacement ci-dessous pour ajouter des tableaux.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.

Choisissez un bloc de construction.



**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

<b>Présentation du projet</b>		<b>MARCHE À SUIVRE</b>
Nom du projet	Poste des Irlandais à 315-25 kV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-11-122	
Dépôt de l'étude d'impact	2018-08-17	
Présentation du projet : En raison de la forte croissance de la demande d'électricité, le réseau à 120 kV de Montréal atteindra sa capacité maximale au cours des prochaines années. Le poste des Irlandais à 315-25 kV projeté par Hydro-Québec s'inscrit dans ce contexte. Il sera construit dans un secteur industriel près du poste Viger, sur un terrain actuellement utilisé par Loto-Québec et le cimentier Lafarge. À l'étape initiale de son aménagement, le poste sera équipé de 2 transformateurs à 315-25 kV, d'une puissance de 100 MVA chacun, ainsi que de 18 départs de lignes de distribution à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains. À l'étape ultime, il comprendra 4 transformateurs à 315-25 kV et 44 départs à 25 kV. Le coût global du projet est estimé à 110 M\$. La mise en service du poste est prévue pour le printemps 2023.		
<b>Présentation du répondant</b>		
Ministère ou organisme	Ministère du Conseil exécutif	
Direction ou secteur	Vous devez indiquer votre direction ou secteur.	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région		

**RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

**1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact**

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	Choisissez une réponse		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"><li>Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.</li><li>Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.</li><li>Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.</li></ul>			
<b>Signature(s)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Signature</b>	<b>Date</b>
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
<b>Clause(s) particulière(s) :</b>			
Cliquez ici pour entrer du texte.			

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**2**

**Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable

- Thématiques abordées : Aspects forestiers
- Référence à l'étude d'impact : En lien avec la réponse à la question 8 du document Complément de l'étude d'impact sur l'environnement et avec l'annexe I de l'étude d'impact sur l'environnement
- Texte du commentaire : Les deux aménagements paysagers qui prendront la forme de plantations d'arbres en remplacement des arbres perdus bénéficieront-ils d'un suivi de dix ans pour assurer leur succès? Il semblerait que leur taille sera vérifiée à cinq ans, selon l'annexe I de l'étude d'impact. Dans quelle mesure des correctifs seront-ils apportés pour remplacer les arbres moribonds ou morts? Les suivis, s'accompagnant d'un rapport, sont généralement recommandés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à un an, cinq ans et dix ans.

Pour favoriser le succès de ces plantations d'arbres, dans un contexte où sévissent des épidémies, des insectes exotiques envahissants et des maladies, une diversité fonctionnelle d'espèces d'arbres est préconisée. Il serait judicieux de les choisir en prenant en compte cette notion. Voir le document suivant : <https://www.biopolis.ca/wp-content/uploads/2016/10/Repenser-le-reboisement.pdf>

En terminant, le MFFP souhaite être informé de l'aménagement paysager qui sera développé dans le cadre du lieu commémoratif de la communauté irlandaise.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet

**Signature(s)**

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Signature</b>	<b>Date</b>
Monia Prévost	Directrice		2018-12-10

**Clause(s) particulière(s) :**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

**3**

**Avis d'acceptabilité environnementale du projet**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

**Signature(s)**

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Signature</b>	<b>Date</b>
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

**Clause(s) particulière(s)**

Cliquez ici pour entrer du texte.

2

## Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments demandés ci-dessous

- Thématiques abordées : Mesures d'urgence, Champs électromagnétiques, Ambiance sonore
- Référence à l'étude d'impact : [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)
- Texte du commentaire :

### Mesures d'urgence:

Dans le complément d'étude d'impact de novembre 2018, le promoteur décrit sommairement les risques potentiels associés au projet en exploitation, les différents plans de mesures d'urgence applicables et les principaux partenaires impliqués. Le promoteur fournit également des exemples de plans de mesures d'urgence pour un poste de transformation similaire. Il est également dit que le plan pour la phase de construction sera «préparé dès le début du chantier».

Nous notons toutefois que certains éléments demandés dans la directive demeurent manquants. Premièrement, nous voulons obtenir une description des différents risques spécifiquement associés au projet, d'abord en lien avec les travaux prévus en phase de construction et ensuite en lien avec la phase d'exploitation. Une telle description doit comprendre les substances impliquées, le contexte dans lequel les risques surviennent ainsi que les mesures de prévention et d'intervention associées.

Deuxièmement, nous voulons obtenir les plans de mesures d'urgence spécifiques à ce projet, non pas des plans génériques ou ceux utilisés dans un autre poste de transformation. À notre avis, ces plans devraient être préparés en amont du projet et non pas au début du chantier.

### Champs électromagnétiques:

Les informations supplémentaires fournies par le promoteur sont satisfaisantes.

### Ambiance sonore:

Dans le complément de l'étude d'impact, le promoteur explique que les faibles fluctuations de bruit en phase d'exploitation et l'utilisation du bruit ambiant lors de la période la plus calme de la journée comme référence justifient l'utilisation d'une valeur unique pour la phase d'exploitation.

Toutefois, le promoteur justifie de ne pas considérer le bruit en période de construction par le fait que les milieux sensibles sont éloignés du chantier, «faute de valeur ajoutée». Il est d'ailleurs stipulé, dans le complément d'étude d'impact, que le seul milieu sensible considéré est le secteur résidentiel, situé à 900 m du chantier. Or, il nous apparaît inadéquat de ne pas considérer la garderie, située au 327 rue Bridge, comme étant un milieu sensible. Nous demandons donc que cet établissement soit considéré comme un milieu sensible par le promoteur.

Ce milieu devra d'ailleurs être considéré au même titre que le secteur résidentiel situé à 900 m du chantier dans l'application des Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel, que le promoteur s'est engagé à respecter dans le complément d'étude d'impact. Cela implique de mettre en place toutes les mesures raisonnables afin que le bruit du chantier ne dépasse pas le bruit ambiant initial pour tous les milieux sensibles. Cela implique également d'effectuer un suivi du niveau de bruit à ces endroits, afin de pouvoir appliquer les procédures décrites dans les Lignes directrices en cas de dépassement.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Oui, je souhaite être consulté lors de l'analyse environnementale du projet

Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Louis-François Tétreault	PhD, Toxicologue		2018-12-05
Félix Lamothe	MSc, Toxicologue		2018-12-05

Clause(s) particulière(s) :

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

<b>Présentation du projet</b>		<b>MARCHE À SUIVRE</b>
Nom du projet	Poste des Irlandais à 315-25 KV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-11-122	
Dépôt de l'étude d'impact	2018-08-17	
Présentation du projet : En raison de la forte croissance de la demande d'électricité, le réseau à 120 KV de Montréal atteindra sa capacité maximale au cours des prochaines années. Le poste des Irlandais à 315-25 KV projeté par Hydro-Québec s'inscrit dans ce contexte. Il sera construit dans un secteur industriel près du poste Viger, sur un terrain actuellement utilisé par Loto-Québec et le cimentier Lafarge. À l'étape initiale de son aménagement, le poste sera équipé de 2 transformateurs à 315-25 KV, d'une puissance de 100 MVA chacun, ainsi que de 18 départs de lignes de distribution à 25 KV aménagés dans des massifs souterrains. À l'étape ultime, il comprendra 4 transformateurs à 315-25 KV et 44 départs à 25 KV. Le coût global du projet est estimé à 110 M\$. La mise en service du poste est prévue pour le printemps 2023.		
<b>Présentation du répondant</b>		
Ministère ou organisme	MDDELCC	
Direction ou secteur	Secteur industriel	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	06 - Montréal	

**RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

**1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact**

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	<a href="#">Choisissez une réponse</a>		
Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?			
<ul style="list-style-type: none"><li>Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.</li><li>Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.</li><li>Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.</li></ul>			
<b>Signature(s)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Signature</b>	<b>Date</b>
Clickez ici pour entrer du texte.	Clickez ici pour entrer du texte.		Clickez ici pour entrer une date.
<b>Clause(s) particulière(s) :</b>			
Clickez ici pour entrer du texte.			

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**2 Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

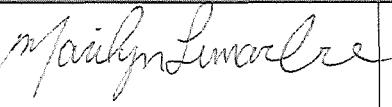
L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être consulté sur ce projet

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Non, le projet est acceptable tel que présenté

**Signature(s)**

Nom	Titre	Signature	Date
Marilyn Lemarbre	Analyste		2018-12-10

**Clause(s) particulière(s) :**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

**Signature(s)**

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

**Clause(s) particulière(s)**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

<b>Présentation du projet</b>		<b>MARCHE À SUIVRE</b>
Nom du projet	Poste des Irlandais à 315-25 KV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-11-122	
Dépôt de l'étude d'impact	2018-08-17	
Présentation du projet : En raison de la forte croissance de la demande d'électricité, le réseau à 120 KV de Montréal atteindra sa capacité maximale au cours des prochaines années. Le poste des Irlandais à 315-25 KV projeté par Hydro-Québec s'inscrit dans ce contexte. Il sera construit dans un secteur industriel près du poste Viger, sur un terrain actuellement utilisé par Loto-Québec et le cimentier Lafarge. À l'étape initiale de son aménagement, le poste sera équipé de 2 transformateurs à 315-25 KV, d'une puissance de 100 MVA chacun, ainsi que de 18 départs de lignes de distribution à 25 KV aménagés dans des massifs souterrains. À l'étape ultime, il comprendra 4 transformateurs à 315-25 KV et 44 départs à 25 KV. Le coût global du projet est estimé à 110 M\$. La mise en service du poste est prévue pour le printemps 2023.		
<b>Présentation du répondant</b>		
Ministère ou organisme	MDDELCC	
Direction ou secteur	Direction de l'expertise climatique	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région		

**RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

**Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact**

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est non-recevable et je serai reconduit sur sa recevabilité

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

**Mise en contexte sur la considération à l'égard des émissions de GES**

L'urgence d'agir en matière de changements climatiques fait consensus à l'échelle internationale et, en 2018, la considération de leurs impacts dans l'analyse environnementale d'un projet est devenue un enjeu environnemental et d'acceptabilité sociale incontournable. De plus, dans la foulée de la Conférence de Paris en 2015, le gouvernement du Québec s'est doté d'une cible ambitieuse de réduction de ses émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030.

Dans cette optique, la considération à l'égard des changements climatiques a été intégrée dans la nouvelle Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) (LQE) le 23 mars 2017 ainsi que dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du Québec. La nouvelle LQE prévoit notamment que les émissions de GES attribuables à un projet ainsi que les mesures d'atténuation de ces émissions fassent partie de l'étude d'impact.

Ainsi, le portrait global des émissions de GES du projet doit être dressé. Il est donc nécessaire pour un initiateur de quantifier les sources d'émissions identifiées dans la directive environnementale. Cet exercice permet de déterminer les émissions qui sont les plus émettrices, leurs impacts et conséquemment, de développer des mesures d'atténuation pertinentes et porteuses. Cette évaluation peut également s'avérer un outil d'aide à la décision dans les choix technologiques ou logistiques du projet.

Ce projet comporte plusieurs sources potentielles d'émissions de GES, notamment :

- Équipements de combustion mobiles lors de la construction du poste;
- Émissions fugitives d'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) en provenance de trois disjoncteurs.

Les émissions de GES ont été estimées à 1 162 tonnes de CO<sub>2</sub> éq pendant la phase de construction, incluant les étapes de décontamination du terrain, de terrassement et de la construction du poste.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

- Thématiques abordées : Émissions de GES – Impacts pendant l'exploitation
- Référence à l'étude d'impact : Section 7.4.2.3
- Texte du commentaire : L'initiateur doit estimer et présenter sur une base annuelle les émissions de GES reliées à la phase d'exploitation.

L'étude fait mention d'émissions provenant de la fuite d'hexafluorure de soufre (SF6) de trois disjoncteurs. Les émissions attribuables à ces équipements devraient donc être estimées. Si des émissions fugitives sont anticipées sur d'autres aspects du projet, elles devront être estimées également.

Pour calculer les émissions fugitives des équipements qui seront utilisés, l'initiateur de projet peut utiliser la méthode de quantification de l'Association canadienne de l'électricité (Annexe A : Protocole d'estimation et de déclaration des émissions de SF6 pour les services d'électricité).

- Thématiques abordées : Émissions de GES – Mesures d'atténuation
- Référence à l'étude d'impact : Section 7.4.2.3 et section 14 de l'annexe H
- Texte du commentaire : L'initiateur du projet fait mention que les mesures d'atténuation tirées de la section 14 des CEN permettront de réduire les impacts. Toutefois, la section 14 des CEN présente les procédures et les suivis que l'entrepreneur doit réaliser pour l'installation et le démantèlement des équipements au SF6 ou CF4 ainsi que le protocole lors des fuites de SF6. Aucune mesure permettant de réduire les fuites de SF6 n'est présentée. Or, il importe de rappeler que le SF6 est un gaz à effet de serre environ 23 000 fois plus puissant que le CO2 et le CF4 environ 7 000 fois. Il est d'autant plus important, de ce fait, de connaître les mesures d'atténuation applicables pour réduire l'impact de leur utilisation pour ce projet. À noter que les émissions de GES liées aux équipements d'Hydro-Québec contenant du CF4 ou du SF6 ont été évaluées à 21 832 tonnes de CO2 éq pour l'année 2017.

Ainsi, l'initiateur du projet doit prévoir des mesures afin de minimiser les pertes de SF6 des disjoncteurs ou de toute autre source, le cas échéant. La méthodologie devra être détaillée. Il pourrait d'ailleurs être précisé si des initiatives visant à minimiser les fuites (ex. : algorithme, récupération, etc.) ou de recherche et développement sont en cours pour contrer ces émissions fugitives.

**Signature(s)**

Nom	Titre	Signature	Date
Marie-Michèle Gagné	ing.		2018-09-14
Alexandra Roio	Directrice		2018-09-14

**Clause(s) particulière(s) :**

Conformément au champ d'expertise de la DEC, les commentaires portent uniquement sur le volet des émissions de GES en lien avec le projet et la DEC souhaite être consultée pour la suite du dossier.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**2 Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments demandés ci-dessous

- Thématiques abordées : Émissions de GES – Mesures d'atténuation
- Référence à l'étude d'impact : Complément de l'étude d'impact sur l'environnement - Sections 7.4.2.3 et 14 de l'annexe H - QC-6
- Texte du commentaire : L'initiateur du projet fait mention d'un programme de maintenance et d'entretien des équipements au SF6, ainsi qu'une formation de sensibilisation pour la gestion du SF6. Il importe de rappeler que le SF6 est un gaz à effet de serre environ 23 000 fois plus puissant que le CO2.

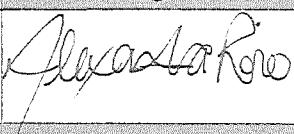
Ces mesures s'apparentent à des procédures de suivi ou des bonnes pratiques qui n'apporteront pas nécessairement de réduction des impacts. Aucune mesure concrète et précise permettant de réduire les fuites de SF6 n'est présentée. Le MELCC est conscient que les émissions fugitives rendent encore plus problématique et complexe la réduction des impacts mais nous réitérons que l'initiateur pourrait préciser si des initiatives visant à minimiser les fuites (ex. : algorithme, récupération, etc.) ou des recherches et du développement sont en cours pour contrer ces émissions fugitives.

Si aucune mesure minimisant à réduire les fuites n'est précisée, l'initiateur devrait minimalement s'engager à suivre l'état des connaissances et des recherches en vue de trouver des alternatives ou des mesures d'atténuation sur cet enjeu et il est important que cette veille fasse partie intégrante des mesures d'atténuation.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Non, le projet est acceptable tel que présenté

**Signature(s)**

Nom	Titre	Signature	Date
Marie-Michèle Gagné	ing.		2018-12-04
Alexandra Roio	Directrice		2018-12-04

**Clause(s) particulière(s) :**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

**Avis d'acceptabilité environnementale du projet**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

**Signature(s)**

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

**Clause(s) particulière(s)**

Cliquez ici pour entrer du texte.

---

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

---

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

<b>Présentation du projet</b>		<b>MARCHE À SUIVRE</b>
Nom du projet	Poste des Irlandais à 315-25 kV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-11-122	
Dépôt de l'étude d'impact	2018-08-17	
Présentation du projet : En raison de la forte croissance de la demande d'électricité, le réseau à 120 kV de Montréal atteindra sa capacité maximale au cours des prochaines années. Le poste des Irlandais à 315-25 kV projeté par Hydro-Québec s'inscrit dans ce contexte. Il sera construit dans un secteur industriel près du poste Viger, sur un terrain actuellement utilisé par Loto-Québec et le cimentier Lafarge. À l'étape initiale de son aménagement, le poste sera équipé de 2 transformateurs à 315-25 kV, d'une puissance de 100 MVA chacun, ainsi que de 18 départs de lignes de distribution à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains. À l'étape ultime, il comprendra 4 transformateurs à 315-25 kV et 44 départs à 25 kV. Le coût global du projet est estimé à 110 M\$. La mise en service du poste est prévue pour le printemps 2023.		
<b>Présentation du répondant</b>		
Ministère ou organisme	MDDELCC	
Direction ou secteur	Direction des politiques climatiques-adaptation aux changements climatiques	
Avis conjoint	À compléter uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région		

**RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentés, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

**Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact**

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subsequence et à la prise de décision par le gouvernement.

L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments d'information demandés, et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité.

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subsequence?

- Thématiques abordées : Conditions climatiques
- Référence à l'étude d'impact : Sections 4.4.4 Conditions météorologiques et 11.4 Changements climatiques
- Texte du commentaire : En plus de présenter les conditions climatiques actuelles, il est recommandé que le promoteur présente les projections du climat futur (température, nombre de jours > 30°C, précipitations, ainsi que fréquence et intensité des événements météorologiques extrêmes) pertinentes à ce projet (région d'implantation, durée de vie). Ouranos a récemment mis en ligne un outil permettant de visualiser des scénarios climatiques pour différentes régions du Québec (<https://www.ouranos.ca/portraitsclimatiques/#/>).
- Thématiques abordées : Prise en compte des risques reliés aux changements climatiques dans le projet
- Référence à l'étude d'impact : Section 11.4 Changements climatiques
- Texte du commentaire : L'étude d'impact identifie avec pertinence comment les changements climatiques peuvent affecter des composantes de ce projet; l'augmentation de la fréquence d'événements météorologiques extrêmes pourraient mener à l'interruption du service, et les équipements électriques présents dans les postes de transformation peuvent amplifier ou créer des îlots de chaleur. Des solutions d'adaptation sont également présentées.

Pour votre information, le site du poste des Irlandais se trouve dans une zone où des îlots de chaleur sont abondants (<https://www.ouranos.ca/portraitsclimatiques/#/>). Les mesures d'adaptation expliquées dans l'étude d'impact telles que l'installation de toits blancs et la végétalisation sont donc très importantes. Les aménagements paysagers devront être conçus afin de maximiser le rafraîchissement.

Entrez du contenu à répéter, par exemple, d'autres contrôles de contenu. Vous pouvez également insérer ce contrôle autour de lignes d'un tableau pour répéter des parties de ce dernier.

**Signature(s)**

**AVIS D'EXPERT****PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Nom	Titre	Signature	Date
Julie Veillette	Conseillère		Cliquez ici pour entrer une date.
Virginie Moffet	Coordonnatrice en adaptation		Cliquez ici pour entrer une date.
Catherine Gauthier	Directrice		2018-09-07
<b>Clause(s) particulière(s) :</b> Cliquez ici pour entrer du texte.			

# AVIS D'EXPERT PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

## 2 Avis de recevabilité à la suite du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

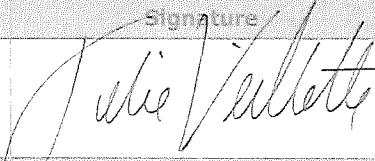
L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être consulté sur ce projet

- Thématiques abordées : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Référence à l'étude d'impact : Cliquez ici pour entrer du texte.
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?

Non, le projet est acceptable tel que présenté

### Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Julie Veillette	Conseillère		2018-12-04
Virginie Moffet	Coordonnatrice en adaptation		2018-12-04
Catherine Gauthier	Directrice		2018-12-04

### Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

## ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

## 3 Avis d'acceptabilité environnementale du projet

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Choisissez une réponse

Cliquez ici pour entrer du texte.

### Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

### Clause(s) particulière(s)

Cliquez ici pour entrer du texte.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

<b>Présentation du projet</b>		<b>MARCHE À SUIVRE</b>
Nom du projet	Poste des Irlandais à 315-25 kV	
Initiateur de projet	Hydro-Québec	
Numéro de dossier	3211-11-122	
Dépôt de l'étude d'impact	2018-08-17	

Présentation du projet : En raison de la forte croissance de la demande d'électricité, le réseau à 120 kV de Montréal atteindra sa capacité maximale au cours des prochaines années. Le poste des Irlandais à 315-25 kV projeté par Hydro-Québec s'inscrit dans ce contexte. Il sera construit dans un secteur industriel près du poste Viger, sur un terrain actuellement utilisé par Loto-Québec et le cimentier Lafarge. À l'étape initiale de son aménagement, le poste sera équipé de 2 transformateurs à 315-25 kV, d'une puissance de 100 MVA chacun, ainsi que de 18 départs de lignes de distribution à 25 kV aménagés dans des massifs souterrains. À l'étape ultime, il comprendra 4 transformateurs à 315-25 kV et 44 départs à 25 kV. Le coût global du projet est estimé à 110 M\$. La mise en service du poste est prévue pour le printemps 2023.

<b>Présentation du répondant</b>	
Ministère ou organisme	MDDELCC
Direction ou secteur	Direction de l'expertise en biodiversité
Avis conjoint	les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) ainsi que la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
Région	03 - Capitale Nationale

**RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT**

Cette étape a pour but de vérifier si tous les éléments nécessaires à l'analyse environnementale des enjeux du projet ont été présentés de manière satisfaisante dans l'étude d'impact. L'étude d'impact doit être cohérente avec les éléments de la Directive. Il s'agit de déterminer si les renseignements requis pour apprécier la qualité et la pertinence des données sont correctement présentées, si la description du milieu, du projet et de ses impacts est complète et si les différentes méthodes utilisées sont appropriées.

**1 Avis de recevabilité à la suite du dépôt de l'étude d'impact**

Est-ce que vous jugez l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement.	L'étude d'impact est recevable, conditionnellement à l'obtention des éléments d'information demandés, et je ne souhaite plus être reconsulté sur sa recevabilité
--	--

Si l'étude d'impact n'est pas recevable, quels sont les éléments manquants essentiels à l'analyse environnementale subséquente ?

SCW 1062039 ; BDEI 604

**1. Renseignements fournis**

Le projet déposé consiste en la construction d'un poste électrique dans un stationnement asphalté situé au sud de l'île de Montréal.

Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), l'étude rapporte la mention de plusieurs espèces floristiques en situation précaire sur l'île de Montréal mais aucune dans la zone des travaux. L'initiateur a réalisé des inventaires les 25 et 26 juillet 2017 indiquant la présence 116 arbres au pourtour et au centre de l'aire de stationnement comprenant 6 espèces (PR3.1 : p. 4-7, 4-42 – 4-47; PR3.3 : annexe D). Aucune EFMVS n'a été observée lors des inventaires. La DEB corrobore l'absence d'EFMVS.

L'étude indique la présence d'EEE soit le nerprun cathartique, le chèvrefeuille de Tartarie et l'érable de Norvège (PR3.1 : p. 4-7, 4-42 – 4-47; PR3.3 : annexe D). Selon les scénarios présentés au chapitre 5 (PR3.1 : p. 5-3), les deux premières espèces ne seraient pas affectées par les travaux.

**2. Évaluation des impacts du projet sur les EEE et mesures d'atténuation courantes/particulières**

L'étude présente les impacts potentiels entre la végétation et les activités de construction tels que le déboisement, l'excavation, le terrassement, etc. L'initiateur qualifie les impacts résiduels de mineurs sur la végétation et prévoit diverses mesures d'atténuation spécifiques aux EEE soient :

## AVIS D'EXPERT

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- nettoyer les engins d'excavation avant leur arrivée au chantier et avant de quitter l'aire des travaux;
- réutiliser les déblais pour la confection de la structure intérieure de l'aménagement paysager autour du poste et les recouvrir de 1 m de sol non contaminé par des espèces exotiques envahissantes. Si les déblais ne sont pas réutilisables, les éliminer dans un lieu autorisé par le MDDELCC;
- à la fin des travaux, ensemencer rapidement, avec un mélange approprié de semences, les aires dénudées autour du poste, y compris les aires d'aménagement paysager.

Advenant qu'il soit requis de réaliser des travaux touchant au nerprun cathartique et au chèvrefeuille de Tartarie, la DEB demande à l'initiateur de procéder à l'élimination de ces débris végétaux tel que prévu aux clauses environnementales normalisées.

### Conclusion

Après analyse, la DEB considère l'étude d'impact recevable eu égard aux EFMVS et EEE et le projet acceptable conditionnellement à la prise de l'engagement supplémentaires demandés à la section 2.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec Mme Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

### Signature(s)

Nom	Titre	Signature	Date
Line Couillard	Chef d'équipe		2018-09-24

### Clause(s) particulière(s) :

Cliquez ici pour entrer du texte.

**AVIS D'EXPERT**  
**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**2**

**Avis de recevabilité à la suite  
du dépôt du document de réponses aux questions et commentaires**

Considérant les éléments présentés par l'initiateur dans le document de réponses aux questions et commentaires, est-ce que vous jugez maintenant l'étude d'impact recevable? C'est-à-dire qu'elle traite de façon satisfaisante, selon le champ d'expertise de votre direction, les éléments essentiels à l'analyse environnementale subséquente et à la prise de décision par le gouvernement?

L'étude d'impact est recevable et le projet est acceptable dans sa forme actuelle, donc je ne souhaite plus être consulté sur ce projet

- Thématiques abordées : EEE
- Référence à l'étude d'impact : SCW 1062039 - BDEI604
- Texte du commentaire : Cliquez ici pour entrer du texte.

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 20 novembre 2018 sur les réponses aux questions et commentaires déposés en octobre 2018. Les commentaires de la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels (DPEMN) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS) ainsi que la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE).

Concernant les EEE:

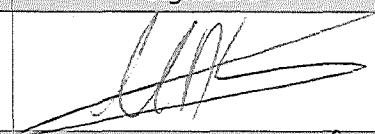
La DPEMN considère la réponse à la question QC-2 satisfaisante. En effet, l'initiateur s'engage à procéder à l'élimination du nerprun cathartique ou du chèvrefeuille de Tartarie dans l'éventualité où le projet exigerait d'y réaliser des travaux.

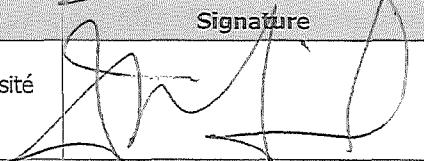
**CONCLUSION**

Après analyse, la DPEMN considère l'étude recevable et le projet acceptable en égard à ces deux composantes.

Souhaitez-vous être consulté à nouveau lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet?	Non, le projet est acceptable tel que présenté
---	--

**Signature(s)**

Nom	Titre	Signature	Date
Michèle Dupont-Hébert	Chargée de projets sur les espèces menacées ou vulnérables		2018-12-05

Nom	Titre	Signature	Date
Jean-Pierre Laniel	Directeur général de la conservaton de la biodiversité		2018-12-05

**Clause(s) particulière(s) :**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**ANALYSE DE L'ACCEPTABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU PROJET**

Cette étape vise à évaluer la raison d'être du projet, les impacts appréhendés de ce projet sur les milieux biologique, physique et humain et à se prononcer sur l'acceptabilité du projet. Elle permet de déterminer si les impacts du projet sont acceptables et de prévoir, le cas échéant, des modifications au projet, des mesures d'atténuation ou de suivi.

**3**

**Avis d'acceptabilité environnementale du projet**

Selon les renseignements déposés par l'initiateur et en fonction de votre champ de compétence, le projet est-il acceptable sur le plan environnemental, tel que présenté?

Cliquez ici pour entrer du texte.

Le projet est acceptable tel que présenté

**Signature(s)**

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.

## AVIS D'EXPERT

## PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s)			
Cliquez ici pour entrer du texte.			